

## CFHM

La 104<sup>ème</sup> séance du conseil d'administration de la Chambre française de l'Horlogerie et des Microtechniques s'est déroulée sous la présidence de M. Pascal Bole jeudi 21 janvier 2016.

L'élargissement de la **fédération de l'horlogerie de l'Union européenne, EuroTempus**, au secteur de la distribution a été abordé. Cette nouvelle étape permettra à EuroTempus, créé en 2009 pour développer des actions spécifiques en faveur de l'industrie horlogère de l'Union européenne, et dont la CFHM est membre, de couvrir l'ensemble de la filière et des activités connexes dans un contexte réglementaire où plus de 60 % du droit interne résulte des textes communautaires régissant les aides d'Etat, les régimes douaniers, les garanties, les substances chimiques... Une réunion de la fédération s'est d'ailleurs tenue pour réviser les statuts ce même 21 janvier à Paris (voir article en page 2).

La fin de la consultation en Suisse, le mois dernier, sur le **projet de révision de l'ordonnance du 23/12/1971 réglant l'utilisation du nom « suisse »** pour les montres a fait l'objet d'un point d'information bien que les résultats ne soient pas encore connus. La loi sur les marques et indications de provenance (Swissness) votée en 2013 a fixé le coût de revient suisse à 60% pour les produits industriels dont les montres. Cette loi entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il a été fait état des discussions sur l'interprétation des futures règles relatives à la R&D, au prototypage en Suisse mais aussi aux matières premières que la Suisse ne peut produire en partie ou en totalité sur son territoire. Il a été rappelé que l'accord complémentaire dit « calibres équivalents », signé en 1972 entre la Suisse et l'Union européenne, continuera à s'appliquer pour les ébauches fabriquées dans les pays de l'Union européenne destinées à équiper des montres suisses. Cet accord permet d'intégrer le coût de l'assemblage en Suisse dans le calcul des 50 %

de pièces constitutives suisses exigées actuellement pour un mouvement suisse. Malgré les nouvelles dispositions, cet accord restera réservé pour les ébauches communautaires avec la méthode de calcul au taux de 50 %.

Les administrateurs ont par ailleurs été informés sur le dossier **synchronisation horaire**. La CFHM assure depuis 2004 une mission de service public en finançant l'émission et la maintenance du signal horaire France Inter diffusé sur Grandes Ondes depuis l'émetteur de TDF situé à Allouis (Cher). Ce signal permet de diffuser une heure synchronisée vers plus de 300 000 bases temps utilisées dans des secteurs aussi stratégiques que l'énergie, les transports ou encore la distribution de l'eau. L'annonce de l'arrêt programmé par le groupe Radio France de l'émission France Inter sur cette fréquence ne signifie pas pour autant l'arrêt de l'émetteur d'Allouis sur lequel est diffusé le signal de synchronisation horaire. Le conseil a notamment été tenu informé des contacts avec le ministère chargé de l'Industrie pour assurer la pérennité de cette émission dont les applications stratégiques et sécuritaires sont essentielles.

En ce qui concerne la **promotion des marques françaises**, le film de l'inauguration de la *Maison S - Shanghai*, le showroom collectif de la CFHM et de la Fédération française de la Chaussure, situé dans l'ancienne concession française de la grande métropole chinoise et financé par le Comité Francéclat et le CTC (comité de développement de la filière Cuir), a été projeté en séance. Ce film est disponible sur le site internet (<http://www.cfhm.com/blog.php> rubrique « films »). Conformément à la décision du conseil du 3 juillet dernier, la SAS French Times in Paris, permettant de créer en Chine une société qui assurera la gestion du showroom, a été immatriculée le 18 septembre 2015 par le greffe du tribunal de commerce de Paris.

...

## CFHM (SUITE)

L'immatriculation de la société chinoise dans la zone de libre-échange de Shanghai est actuellement en cours. L'aménagement définitif du showroom en partenariat avec le fabricant Roche Bobois devrait être effectif au printemps mais les entreprises sont d'ores et déjà invitées à utiliser cet espace.

Il a été procédé à un bilan de la mise en œuvre des différents moyens de communication digitale par la CFHM en 2015 pour développer la notoriété de l'horlogerie française auprès du grand public :

- site institutionnel : [www.cfhm.com](http://www.cfhm.com)

- page institutionnelle Facebook CFHM animée par Mme Claudie Violette, journaliste : <https://www.facebook.com/frenchtimesparis/?fref=ts>

- page Facebook et compte Instagram French Times in Paris destinés au public de moins de 30 ans animés par la start up Olemon :

(<https://www.facebook.com/French-times-in-Paris-906729009379629/?fref=ts>

et

[https://www.instagram.com/french\\_times\\_in\\_paris/](https://www.instagram.com/french_times_in_paris/))

Une réunion sera organisée avec les entreprises intéressées pour coordonner les efforts sur les réseaux sociaux et pouvoir lancer le projet de web-magazine.

Le conseil a en outre passé en revue un certain nombre de sujets : la possibilité de créer une indication géographique permettant de protéger et de valoriser les savoir-faire horlogers, le redéploiement de l'EDI Horlogerie avec l'obligation prochaine de dématérialiser les factures entre entreprises ou encore les discussions sur l'avenir du Comité de liaison des industries de main-d'œuvre (Climo) qui ont eu lieu notamment lors de l'élection de son président au deuxième semestre 2015.

## CALENDRIER DES REUNIONS STATUTAIRES 2016 DE LA CFHM

Jeudi 7 juillet : conseil d'administration et assemblée générale (Besançon)  
Jeudi 17 novembre : conseil d'administration (Paris)

## EUROTEMPUS

L'après-midi du 21 janvier 2016, la fédération de l'horlogerie de l'Union européenne EuroTempus a tenu une séance de travail pour la refonte de ses statuts.

Conformément à la décision prise le 30 septembre 2015 à Milan, la modification principale porte sur le champ d'activités d'EuroTempus, qui englobera désormais l'ensemble de la filière horlogère (de la fabrication à la distribution) et, le cas échéant, les activités connexes de certaines des fédérations membres comme la synchronisation horaire ou la sous-traitance pour le luxe.

En l'absence d'un statut spécifique aux associations professionnelles européennes, EuroTempus est une association relevant du régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle sera désormais dotée d'un conseil d'administration au lieu d'un conseil des présidents. Elle est actuellement présidée par M. Pascal Bole et le poste de délégué général est assumé par M. Patrice Besnard.

Les nouveaux statuts feront l'objet d'une adoption formelle vendredi 18 mars prochain, à l'occasion du salon Baselworld.

Des travaux complémentaires se poursuivront pour définir les principales actions à développer pour 2016 - ainsi que l'organisation correspondante pour mener à bien les travaux - et prendre les contacts nécessaires avec les organisations concernées par cet élargissement.

EuroTempus conservera la maîtrise de la délégation de l'Union européenne au sein du Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) qui a été instauré dans le cadre des accords horlogers Suisse/UE de 1967 pour traiter des affaires bilatérales spécifiques. Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la présidence du CPHE est assumée par M. Mario Peserico, président de la fédération italienne Assorologi, la vice-présidence revenant à M. Jean-Daniel Pasche, président de la Fédération de l'Industrie horlogère suisse (FH).■

Lu sur [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch) (22/01/2016)

## A quoi ressemblera l'horlogerie suisse dans dix ans?

<https://www.letemps.ch/economie/2016/01/21/quoi-ressemblera-horlogerie-suisse-dix-ans>

Lu sur [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch) (26/01/2016)

## Les montres entre 200 et 500 francs davantage touchées par le recul des exportations

<https://www.letemps.ch/economie/2016/01/26/montres-entre-200-500-francs-davantage-touchees-recul-exportations>

Lu sur [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) (25/01/2016)

## Cuir : la filière tirée par l'export

[http://www.lesechos.fr/journal20160125/lec2\\_industrie\\_et\\_services/021637272692-cuir-la-filiere-tiree-par-lexport-1194780.php](http://www.lesechos.fr/journal20160125/lec2_industrie_et_services/021637272692-cuir-la-filiere-tiree-par-lexport-1194780.php)